

ACTU'ALIZÉ

INFORMER + ANALYSER + PROPOSER + DÉFENDRE

DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES

Comment éviter
les pièges ?

RESTEZ ZEN avec nos applis métier

1 KINÉ = 1 VOIX

Alizé casse
les codes !

CONSTRUIRE L'AVENIR

en repensant le modèle
conventionnel



ALIZÉ
LE SYNDICAT
MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES
LIBÉRAUX - SALARIÉS

LA KINÉ EN EHPAD N'EST NI UN LUXE, NI UNE FAVEUR : c'est une nécessité !

Il y a bientôt trois ans paraissait *Les Fossoyeurs*, l'enquête de Victor Castanet qui levait le voile sur les pratiques inacceptables de certains établissements privés. Ce livre a marqué les esprits, révélant à une opinion publique sidérée les effets déléteres d'une logique gestionnaire extrême. Mais l'indignation fut éphémère.

Et si les projecteurs se sont un temps braqués sur les défaillances du secteur privé, la réalité des EHPAD publics n'en est pas moins préoccupante : sous-dotation chronique, personnels épuisés, accès aux soins limité. Les évolutions, depuis, ont été minimes.

Pourtant, une problématique majeure, bien que moins médiatisée, mérite aujourd'hui toute notre attention : la dégradation continue de l'accès aux soins de kinésithérapie pour les résidents en EHPAD. Avec le passage à la dotation globale, cet accès subit, dans le meilleur des cas, un sévère coup de rabot ; dans les situations les plus extrêmes, certaines prises en charge sont tout simplement interrompues.

> LA DOTATION GLOBALE, UN MIRAGE BUDGÉTAIRE AUX CONSÉQUENCES HUMAINES.

Actuellement, certains soins spécifiques, comme les actes de kinésithérapie, sont encore pris en charge directement par l'Assurance maladie, hors enveloppe budgétaire.

La dotation globale, consiste à attribuer à l'établissement une enveloppe fixe annuelle pour couvrir l'ensemble des soins. Dès lors, la direction arbitre entre les postes de dépenses, sous la pression des contraintes financières, au risque de reléguer la kinésithérapie au second plan.

Présentée comme un progrès, la dotation globale transforme les soins en **postes compressibles** et fait du patient une simple variable d'ajustement. Les actes essentiels à la prévention des chutes, au maintien de l'autonomie, ou à la qualité de vie peuvent être écartés, non pour des raisons médicales, mais **budgétaires**.

Et les kinésithérapeutes, marginalisés, voient leur

indépendance professionnelle amputée. Cette logique sera accentuée par l'expérimentation lancée dans vingt départements, prévoyant la fusion des budgets soins et dépendance. En diluant les financements spécifiques, on risque d'entériner la mise à l'écart des soins de rééducation, au détriment de **la dignité** de nos aînés.

Nous assistons ainsi à un glissement silencieux : d'une approche individualisée du soin, nous passons à une gestion rationalisée de la dépendance, où seuls les cas les plus lourds sont pris en charge, les autres devenant invisibles.

> NOTRE SOCIÉTÉ ACCEPTE UNE SPOLIATION DES DROITS DE NOS AÎNÉS.

Ce rationnement institutionnel soulève une question : les personnes en EHPAD ont-elles encore **les mêmes droits** que celles vivant à domicile ? Ont-elles droit à un accès équitable aux soins, à la liberté de choisir leur praticien, au respect de leur autonomie ?





L'essentiel en 4 POINTS



Soins menacés

La dotation globale entraîne des réductions voire des suppressions de soins de kinésithérapie en EHPAD. Ces restrictions ne reposent pas sur des critères médicaux, mais relèvent d'une logique purement comptable.

.....

Droits inégaux

Les résidents en EHPAD bénéficient d'un accès aux soins restreints par rapport aux personnes qui ont la possibilité de vieillir à leur domicile.

.....

1 urgence : agir !

Ce rationnement progressif menace la dignité de nos aînés. Il faut agir avant qu'il ne soit trop tard.

.....

Des leviers existent

Reconstruire un accès équitable aux soins passe par un financement dédié, une transparence sur l'offre réelle, et une approche centrée sur les besoins des résidents, pas sur les budgets.

C'est à la manière dont elle traite ses anciens que l'on juge le degré de civilisation d'une société. À ce titre, nous devons collectivement nous interroger sur l'image que renvoie la nôtre.

> DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES, UNE VIGILANCE COLLECTIVE

Les gestionnaires d'établissement, privés comme publics, portent une responsabilité, mais les professionnels de santé aussi. Les kinésithérapeutes doivent améliorer la lisibilité de leur action et renforcer la traçabilité de leurs interventions pour montrer leur caractère indispensable.

Mais cette exigence ne doit pas justifier que l'on transforme leur action en simple variable d'ajustement économique. **La kinésithérapie en EHPAD n'est ni un luxe ni une faveur** : c'est une nécessité, porteuse de dignité, de lien social et de prévention.

Il est temps d'ouvrir les yeux. **Pour éviter qu'il ne devienne le prochain scandale sanitaire**, il nous faut dénoncer ce modèle, alerter les décideurs et exiger des réformes à la hauteur des enjeux.

La dépendance n'est pas un poste budgétaire : c'est une réalité humaine, exigeante, qui nous concerne tous ! ■

ADHÉREZ À ALIZÉ !

Faites le choix d'un syndicat qui :

- ✓ A développé des outils pour faciliter votre exercice professionnel au quotidien !
- ✓ A révolutionné le mode de prise de décision syndical !
- ✓ A inscrit la combativité dans son ADN !
- ✓ Vous propose un modèle conventionnel construit et argumenté !
- ✓ A dépoussiéré la communication syndicale !



Ensemble, faisons la différence !

Pour nous rejoindre et faire entendre votre voix,
rendez-vous sur notre site ou scannez le QR code ci-contre.

